

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2024 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14
Présents : 9
Absents : 5
dont représentés : 3

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Hélène AUBRY, Antoine ANTONA, Simon FIDELI, Marie-Françoise MASSEI, Patrick RINIERI

Date de la convocation :
2 décembre 2024

Absents :

Lucette AMARO-CAPITAO (procuration à Paul BERNARDI), Barbara CASINI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Fabienne PERALDI (procuration à Marie-Françoise MASSEI), Raphaël PIERRE-BIANCHETTI (procuration à Pascal LECCIA)

Délibération affichée en mairie
le : 11 décembre 2024

Télétransmission au contrôle de
légalité le : 11 décembre 2024

Secrétaire de séance : Paul BERNARDI

Accusé réception reçu
le :

Délibération n°007-010-2024 : Stérilisation des chats errants : modification de la convention d'objectifs et de moyens

Le Maire rappelle qu'en août dernier, le Conseil Municipal a approuvé la convention avec la société vétérinaire Rive Sud de Porticcio pour la gestion des chats errants, et a fixé la participation annuelle de la Commune à 500 € TTC.

A ce jour, plusieurs chats (mâles et femelles) ont déjà été stérilisés pour un montant de 492.90 €.

Au vu de la population féline qu'il reste encore à prendre en charge, et à la demande de l'association des Sans colliers de Corse, le Maire propose d'augmenter la participation de la Commune et de la passer à 1 000 € TTC par an.

Cette disposition entrera en vigueur dès 2024 avec la signature d'un avenant à la convention, ce qui permettra la stérilisation de quelques chats supplémentaires d'ici la fin de l'année.

Il rappelle enfin que la convention sera reconduite chaque année selon les mêmes dispositions, sauf modification contraire, et que les crédits non utilisés sont reportés d'une année sur l'autre.

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE CAURO

Ayant entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** l'augmentation de la participation de la Commune pour la stérilisation des chats errants
- ✓ **FIXE** cette participation à 1 000 € TTC par an dès 2024
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant afférent

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
Pascal LECCIA


